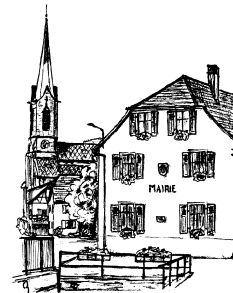


# Roderen-infos

Bulletin d'Information de la commune de Roderen  
Supplément spécial N°139 - Distribution de masques - 25 mai 2020



## Distribution de masques

### Distribution de deux masques en tissu aux habitants de Roderen

- Un premier masque a été distribué le samedi 16 mai 2020.

Devant l'urgence de garantir le plus de sécurité possible, les élus du territoire Thann-Cernay ont décidé de contacter rapidement un fournisseur local.

Ce premier masque 100% alsacien a été fabriqué à Hirsingue. Lavable plusieurs fois, il est certifié par la norme DGA (Direction générale de l'armement) de catégorie 2 (Définition : masque de protection à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques. Efficacité 70 %).

Un premier lavage est indispensable pour permettre au masque de prendre sa forme (voir la notice jointe à la première distribution).

Il est important d'ajuster le masque en tirant sur l'élastique afin qu'il soit bien plaqué sur votre visage et de le resserrer sur les côtés. Il faut ajuster le nœud de votre élastique si besoin.

- Le second masque est dans cette enveloppe.

L'opération « 1 masque pour chaque haut-rhinois », à laquelle la Communauté de Communes de Thann-Cernay a souscrit, a été initiée par Mme KLINKERT, présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin.

Le département du Haut-Rhin, l'association des Maires du Haut-Rhin, la Communauté de Communes de Thann-Cernay, votre commune et le Pôle Textile Alsace se sont mobilisés pour faire que chaque Haut-Rhinois dispose d'un masque grand public, à usage non sanitaire. En même temps que nous continuons à respecter les gestes barrières, ces masques grand public lavables et réutilisables vous serviront lors de vos sorties dans les lieux publics, les commerces, les transports et sur votre lieu de travail pour un usage non sanitaire.

La Notice d'utilisation de ce second masque est jointe à ce courrier.

- Distribution des masques par les conseillers municipaux.

Nous avons utilisé le répertoire des habitants de la commune pour ces distributions. S'il y avait une différence entre le nombre de masques qui vous ont été octroyés et le nombre de personnes composant votre foyer, merci de vous adresser au secrétariat de mairie.

**Le Roderen-Infos pourrait vous parvenir directement par Email...**

**Si vous le souhaitez (cela peut être très utile en ces temps de crise...), il suffit de vous inscrire sur le site internet de la mairie de Roderen [www.roderen.fr](http://www.roderen.fr) en cliquant dans le menu du haut de page sur « Recevoir Roderen-Infos par Email ».**

# CORONAVIRUS - COVID-19

## UN MASQUE POUR CHAQUE HAUT-RHINOIS



**FABRICATION LOCALE**  
COFINANCEMENT CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN / ÉTAT/ EPCI-COMMUNE / RÉGIME LOCAL D'ASSURANCE MALADIE

Le Département du Haut-Rhin, l'Association des Maires du Haut-Rhin, les intercommunalités\*, les communes et le Pôle Textile Alsace se mobilisent pour faire que chaque Haut-Rhinois dispose d'un masque grand public, à usage non sanitaire.

En même temps que nous continuons à respecter les gestes barrières, ces masques grand public lavables et réutilisables vous serviront lors de vos sorties dans les lieux publics, les commerces, les transports et au travail pour un usage non sanitaire.

Comment obtenir votre masque ?

Les maires ou les intercommunalités\*\* informent les habitants de la marche à suivre pour récupérer le masque. Plus de renseignements sur le site : [www.haut-rhin.fr/unmasquepourchaquehautrhinois](http://www.haut-rhin.fr/unmasquepourchaquehautrhinois)

En portant un masque grand public, en respectant les gestes barrières, je me protège et je protège les autres.

**Mode d'emploi au dos.**



\*Établissement public de coopération intercommunale - \*\*Intercommunalité : communauté de communes ou d'agglomérations

**VOTRE MASQUE GRAND PUBLIC À USAGE NON SANITAIRE EST LAVABLE ET RÉUTILISABLE. IL DOIT ÊTRE LAVÉ APRÈS CHAQUE UTILISATION.**

**POUR ÊTRE EFFICACES, LES MASQUES GRAND PUBLIC DOIVENT ÊTRE CORRECTEMENT UTILISÉS. IL EST RECOMMANDÉ DE :**

- Se laver les mains à l'eau et au savon ou exercer une friction avec une solution hydroalcoolique avant toute manipulation du masque.
- Pour une (ré)utilisation de masque, s'assurer que celui-ci ait bien été lavé au préalable.
- Repérer le haut du masque et placer le masque sur le visage (bouche et nez couverts).
- Tenir le masque et passer, en fonction du modèle, de l'extérieur les élastiques ou les liens derrière la tête ou de part et d'autre des oreilles, et abaisser le bas du masque sous le menton sans découvrir le nez. Vérifier que le masque couvre bien le menton.
- Une fois ajusté, ne plus toucher le masque avec les mains. Chaque fois que le masque est touché, le porteur doit se laver les mains à l'eau et au savon ou exercer une friction avec une solution hydroalcoolique.
- Le masque doit être lavé chaque fois qu'il est porté, mouillé ou mal positionné sur le visage. Il convient de ne pas le mettre en position d'attente sur le front ou sous le menton pendant et après utilisation. Ne pas réutiliser le masque porté ou mouillé.
- La durée maximale d'utilisation est de 4h.



**POUR NE PAS ÊTRE CONTRAINT LORS DU RETRAIT D'UN MASQUE GRAND PUBLIC, IL EST RECOMMANDÉ DE :**

- Retirer le masque en saisissant par l'arrière les élastiques ou les liens sans toucher la partie avant du masque barrière.
- Placer le masque à laver dans un contenant spécifique (sac plastique) propre dans le cas où celui-ci est stocké afin d'être lavé ultérieurement.
- Se laver les mains à l'eau et au savon ou exercer une friction avec une solution hydroalcoolique. Nettoyer l'extérieur du contenant spécifique avec un produit nettoyant.
- Le lavage et le séchage du masque barrière doit être conforme aux préconisations du fabricant (se référer à la fiche technique). Plus d'informations sur : [www.haut-rhin.fr/unmasquepourchaquehautrhinois](http://www.haut-rhin.fr/unmasquepourchaquehautrhinois)



Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

